



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201659-20240409-MPG032024016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/04/2024
Publication : 19/04/2024

COMMUNE DE PANISSIERES **DELIBERATION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 09 avril 2024 à 20h00, en session ordinaire ;

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire ;

Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 05/04/2024.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, GUILLAUMOND Monique, GONZALEZ Éric, MIOCHE Laurent, FAYE Sylvie, DUSSUD Grégory, PERONNET Jean-Marc, DUTEL Noémie, GRANJON Marc, BOREL Anne-Marie, BEFORT Jean-Marc, SEYVE Véronique, SERAILLE Loïc, VIGNON Philippe, FONGARLAND Jean-Jacques, PILON Denis, BONNET Philippe, SUREDA Jennifer.

Absents excusés : TERRAILLON Régine (procuration à MOLLARD Christian), FOUILLAT Christine (procuration à MIOCHE Laurent), PLASSE Elodie (procuration à GUILLAUMOND Monique), BERTALOTTO Frédérique.

Secrétaire de Séance : SEYVE Véronique.

MPG/ 03 2024 016

Rénovation et réhabilitation de la manufacture Loire-Piquet en pôle culturel - demande de subvention dans le cadre du contrat négocié 2023-2027 entre la Communauté de communes de Forez-Est et le Département de la Loire

Monsieur le Maire explique l'élaboration d'un deuxième contrat négocié sur la période 2023-2027 entre la Communauté de Communes de Forez-Est (CCFE) et le Département de la Loire.

Cet accord permettra d'accompagner financièrement des projets d'investissement communaux disposant d'un impact intercommunal.

A ce titre, Monsieur le Maire propose de présenter le projet de rénovation et de réhabilitation de l'ancienne manufacture Loire-Piquet en pôle culturel pour disposer d'une subvention.

Dépenses prévisionnelles	Montants HT
Travaux	1 637 250 €
Études et honoraires de maîtrise d'œuvre	387 051 €
Montant total des dépenses prévisionnelles éligibles	2 024 301 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (21 Pour) :

- Approuve le projet de rénovation et de réhabilitation de la manufacture Loire-Piquet en pôle culturel ainsi que le financement prévisionnel ci-dessus.

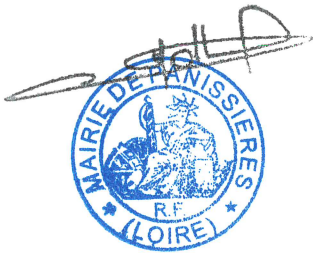
- Autorise M. le Maire à solliciter l'aide financière du Contrat négocié CCFE/Département de la Loire pour un montant de 390 000 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents.
La présente délibération sera transmise :

- A Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison, pour contrôle de légalité
- A Monsieur le Président du Département de la Loire

Le Maire
Christian MOLLARD

La secrétaire de séance
Véronique SEYVE



Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 19 avril 2024. Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, la saisine du tribunal susmentionné est possible par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.